

SUJET CORRIGE N° 2

LES DÉPUTÉS MAINTIENNENT L'INTERDICTION SUR LA RECHERCHE SUR L'EMBRYON

Interdite par les députés en première lecture, autorisée par les sénateurs, puis encore interdite au stade de la commission à l'Assemblée... la recherche sur l'embryon et les cellules souches fait débat chez les parlementaires.

Les députés n'ont pas emboîté le pas des sénateurs mercredi et ont renouvelé leur vote en faveur de l'interdiction, avec dérogations, de la recherche sur l'embryon, comme souhaité par le gouvernement qui a réfuté tout « obscurantisme » et entrave à la recherche.

Interdite par les députés en première lecture, autorisée par les sénateurs, puis de nouveau interdite au stade de la commission à l'Assemblée... la recherche sur l'embryon et les cellules souches suscite bien des attermolements chez les parlementaires.

Dès mardi soir, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, est venu réaffirmer la position du gouvernement : l'interdiction avec dérogations, datant de 2004, est la « meilleure » des solutions. « On ne ferme pas la porte aux avancées de la science », a-t-il ajouté mercredi soir.

L'amendement présenté par le rapporteur UMP, Jean Leonetti, pour rétablir le *statu quo* de l'interdiction a été voté à une large majorité : 73 contre 33.

Philippe Gosselin (UMP) s'est dit « étonné » du « procès en ringardise et en obscurantisme » fait à sa majorité, accusée de légiférer sous influence, et notamment celle de l'église catholique. Et le député PS Gaëtan Gorce d'embrayer frontalement : « On a là un gouvernement qui veut remporter une victoire politique ! », a-t-il dénoncé. « Même ceux (de la majorité) qui défendaient l'idée de l'autorisation ont été interdits d'hémicycle ! », a affirmé le socialiste.

« Il y a des pressions terribles ! »

Xavier Bertrand s'était défendu depuis mardi d'avoir « versé dans l'obscurantisme ». « Je ne suis pas manipulée par un quelconque lobby », avait renchéri Nora Berra, questionnée sur le sujet. « Les groupes confessionnels, religieux font partie de la société, ils alimentent la discussion » a-t-elle poursuivi. « Pas de pression ? Il y a des pressions terribles ! », glissait pourtant dans les couloirs de l'Assemblée nationale un député de la majorité, levant les yeux au ciel.

Hors Assemblée, c'est la franc-maçonnerie, par la voix du Grand Orient de France (GOF), qui s'est « étonnée » et « inquiétée » des récents propos de Monseigneur Vingt-Trois parlant d'un « recul de civilisation ». Cela dénote « un obscurantisme et un mépris des positions éthiques laïques qui sont évidemment la préoccupation des élus concernés et à qui l'on doit reconnaître la conscience de leur responsabilité », a estimé le GOF.

« Quand on me dit qu'on peut se passer de la recherche sur les cellules souches, ce n'est pas vrai », argue lui le député Olivier Jardé (Nouveau Centre), qui évoque aussi « la lisibilité » par rapport aux pays étrangers.

Cinquante-huit députés de la majorité ont signé une tribune en faveur de l'interdiction. Trois ont demandé une commission d'enquête évoquant de possibles conflits d'intérêts avec les laboratoires. Jean-Marc Nesme (UMP) a ainsi évoqué dans la nuit, sans précisions, « des courriers du Leem » (syndicat de l'industrie pharmaceutique, NDLR).

La question du diagnostic prénatal a aussi cristallisé les débats, le dépistage de la trisomie revenant sans cesse sur le tapis. Les députés ont précisé les contours du diagnostic en stipulant que la femme doit recevoir une information « loyale, claire et appropriée ». Les députés ont aussi repoussé le transfert d'embryon après le décès du père.

L'examen du projet de loi, révisant les lois bioéthique, s'est achevé dans la nuit de mercredi à jeudi. Le texte retournera ensuite au Sénat, après un vote solennel programmé mardi à l'Assemblée nationale.

AFP, 26 mai 2011

Questions

• La prise d'informations

1. Relevez dans l'article les noms des intervenants et leur fonction (si cet élément est précisé).
2. En deux phrases maximum, relatez de quoi il est question dans cet article.

• L'analyse de l'information

1. Reformulez la position du ministre de la santé Xavier Bertrand concernant la recherche sur l'embryon.
2. Expliquez ce que sont les cellules souches en vous appuyant sur vos connaissances personnelles.
3. Expliquez les termes « obscurantisme » (§2) et « atermoiements » (§3).

• La production d'un écrit

Consigne d'écriture

« Depuis plusieurs années, les recherches scientifiques et médicales sur l'embryon et les cellules souches font débat en France. Aujourd'hui, elles ne sont pas totalement interdites puisque des dérogations peuvent être obtenues.

D'après vous, faut-il les autoriser totalement ou les proscrire absolument ? Donnez votre point de vue dans un article journalistique argumenté d'une quarantaine de lignes. »

Corrigé

• La prise d'informations

1. On peut relever neuf intervenants :

- Xavier Bertrand, ministre de la Santé ;
- Jean Leonetti, rapporteur UMP ;
- Philippe Gosselin, apparenté UMP ;
- Gaëtan Gorce, député PS ;
- Nora Berra ;
- le Grand Orient de France ;
- Monseigneur Vingt-Trois ;
- Olivier Jardé, apparenté Nouveau Centre ;
- Jean-Marc Nesme, UMP.

2. L'article traite des débats animés concernant la recherche sur l'embryon et les cellules souches. Il met en relief les oppositions entre les membres du Parlement et au sein de la société civile.

• L'analyse de l'information

1. Xavier Bertrand a une position nuancée par rapport à la recherche sur l'embryon. En effet, en tant que membre du gouvernement, il explique que celui-ci est ouvert aux avancées de la science, ce qui peut paraître contradictoire avec une législation qui interdit la recherche sur l'embryon. Pour parer à cela, le ministre rappelle les éventuelles dérogations possibles pour que la recherche puisse avancer.

2. Les cellules souches sont des cellules humaines qui se renouvellent pour assurer la préservation de notre corps jusqu'à notre mort. Elles servent à conserver ou réparer les cellules de tissus lésés et s'avèrent très utiles pour soigner certaines maladies liées à la dégénérescence des cellules. Les cellules souches sont issues soit de l'embryon, soit du fœtus, soit de tissus adultes.

3. L' « obscurantisme » est une attitude hostile envers le progrès, une attitude d'opposition à la diffusion du savoir dans quelque domaine que ce soit, en l'occurrence dans l'article, dans le domaine de la recherche sur l'embryon.

« S'atermoyer » signifie chercher à gagner du temps, c'est le contraire de se décider. Dans l'article, la recherche « suscite des atermoiements » chez les parlementaires, c'est-à-dire que ces derniers ne sont pas convaincus du bien fondé de ce type de recherche. Les débats semblent donc interminables.

• La production d'un écrit

Les recherches scientifiques, un faux débat

Grâce à la science, l'homme a progressivement domestiqué son espace naturel et amélioré ses conditions de vie, son existence, à l'image de la création des vaccins. **En ce sens**, la recherche est considérée comme un bienfait rimant avec progrès. **Cependant**, cette même science a **aussi** contribué à de nombreux méfaits et exactions, comme l'invention d'armes de destruction massive. **Sous cet angle**, la recherche peut s'avérer dangereuse, **voire** monstrueuse. Depuis l'ère moderne, la science a toujours suscité des débats, des applaudissements de l'engouement, des inquiétudes. De nos jours, en France, les recherches scientifiques et médicales sur l'embryon et les cellules souches interpellent les législateurs comme les anonymes. Une interrogation se pose : faut-il les autoriser totalement ou les proscrire absolument ?

Si la question paraît mériter un débat, la réponse est pourtant évidente. **Il faut autoriser totalement les recherches scientifiques et médicales sur l'embryon et sur les cellules souches.** **En effet**, il ne s'agit pas d'armement ou d'une quelconque course, **stérile et inutile**, aux profits, **mais** bel et bien de santé, de santé publique, de santé mondiale. **Grâce** aux recherches, l'homme a gagné des années d'espérance de vie. **À titre d'exemple**, cette dernière a progressé d'environ quarante ans depuis le XVII^e siècle. **En outre**, les recherches ont permis d'éradiquer certaines maladies, d'améliorer le confort quotidien des hommes, de faire reculer la mortalité. **Ainsi**, en France, le seuil de mortalité infantile est bas, à tel point que les médecins estiment qu'il ne pourra plus diminuer. **Pourtant**, avec la recherche sur l'embryon et les cellules souches, la médecine a l'occasion de faire un bond en avant, de repousser ses limites. **De la sorte**, l'avancée scientifique possible en cas d'autorisation pourrait lutter, en amont et non plus seulement en aval, contre certaines souffrances, certaines maladies. Les cellules souches pourraient devenir un atout contre de redoutables fléaux comme le cancer. **Si, par le passé, les recherches scientifiques et médicales n'avaient pas été autorisées, il n'y aurait pas de vaccins aujourd'hui.**

Introduction :
annonce
du thème

Annonce
de la problématique

Certes, certains craignent des dérives, mais, objectivement, lesquelles ? Nous ne sommes pas dans un film de science-fiction ! Déjà, il y a plus d'un siècle, les premières recherches inquiétaient, et certains voyaient *L'Île du docteur Moreau* de H. G. Wells comme une œuvre prophétique. Or il n'y a toujours pas d'hommes-animaux... En conséquence, rendons-nous à l'évidence, opter pour l'autorisation sans limites de la recherche médicale et scientifique, ce n'est pas jouer au savant fou, c'est donner à l'humanité de demain la possibilité d'améliorer son sort. Ne pourrait-on pas envisager la disparition définitive des maux les plus terribles ? D'autres craignent un complot du mythique et imaginaire trust industrialo-pharmaceutique. À ceux-ci, il convient de dire qu'une autorisation permettrait davantage de transparence et de surveillance qu'une interdiction totale ou avec dérogation.

Par conséquent, l'autorisation totale des recherches scientifiques et médicales sur l'embryon et sur les cellules souches est le meilleur choix possible.

Rappel
de la thèse

Le journaliste

Les arguments sont **surlignés en bleu**.

Les exemples sont **surlignés en gris**.

Les liens logiques sont **encadrés**.

Les marques de jugement sont **soulignées**.

La thèse est en **gras**.